

Loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants dite « loi intégrale ».



Type de saisine : Saisine parlementaire

Type de texte : Avis

Traité par : Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Délégation aux droits des Enfants

Adopté le : 16/07/2026

Mandature : 2026-2031

Rapporteur.e.s :



Pierre-Alain SARTHOU



Manon ROUSSELOT-PAILLEY

Groupe Organisations Étudiantes et Mouvements de Jeunesse

[Télécharger le texte](#)

PRÉSENTATION

Saisi par la Présidente de l'Assemblée nationale, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour son avis sur la proposition de loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants. À travers cet avis, le CESE analyse les conditions de réussite des mesures proposées ainsi que leurs effets indirects potentiels afin d'en garantir la pleine effectivité.

VOTES ET DÉCLARATIONS

Nombre total des votants : 0

Total des voix pour : 0

Total des voix contre : 0

Total des abstentions : 0

Groupe

Votes

Déclarations

Orateur